

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

Nom du produit	VIP II CAPITALISATION, distribué par la BRED BP
Initiateur du produit	PREPAR-VIE – Groupe BRED Banque Populaire, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex
Pour plus d'informations	01 41 25 41 25
Site web de l'initiateur du produit	<a href="https://www.prepar-vie.fr">https://www.prepar-vie.fr</a>
Autorité de contrôle de l'initiateur	L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
Date de production du document	27.09.2022

**Avertissement :** vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

**I. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

Type	Contrat individuel de capitalisation à capital variable, multisupports soumis à la loi française, à versements libres. Il est régi par le Code des assurances et soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Il relève de la branche 24 (capitalisation) du Code des assurances.
Objectifs	L'objet principal du contrat réside dans la constitution d'un capital en votre faveur au terme du contrat. Vous choisissez la répartition de vos versements, sur un ou plusieurs supports selon vos objectifs, votre horizon de placement et votre degré d'acceptation du risque : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>le Fonds EURO</b>, offrant une garantie en capital au moins égale aux sommes investies avant déduction des frais de gestion sur encours,</li> <li>▶ <b>et/ou le support croissance PREPAR AVENIR II</b> : les montants investis sont garantis à hauteur de 80 %, 90 % ou 100 % selon le niveau garanti choisi, uniquement à la date d'échéance,</li> <li>▶ <b>et/ou des Unités de Compte</b>, n'offrant pas de garantie en capital, représentatives d'instruments financiers investis sur différents marchés. Les principaux instruments financiers sont des OPC, SCPI, produits de taux.</li> </ul> Des formules/options de gestion financières pilotées composées d'Unités de Compte ou combinant le Fonds EURO et une allocation en Unités de Compte peuvent également répondre à votre besoin. <b>Le rendement du produit est notamment fonction de l'évolution des marchés financiers et est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.</b> La valorisation de votre investissement (valeur de rachat) sera fonction de la valeur liquidative de chacune des Unités de Compte investies, du support PREPAR AVENIR II, et du rendement du Fonds EURO. Cette valeur ne sera définitivement fixée qu'au moment du dénouement partiel ou total du contrat.
Investisseurs de détail visés	① <b>Le type d'investisseurs dépendra du (des) option(s) d'investissement sous-jacente(s), des supports d'investissements qui la (les) compose(ent) et des pourcentages investis sur chaque option et/ou support.</b> Ce contrat s'adresse à des personnes physiques ou personnes morales soumises à l'Impôt sur le Revenu, clientes de la BRED Banque Populaire.

▶ **Les Documents d'Informations Clés relatifs aux supports et options d'investissement sont disponibles sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-BRED>**

Durée de vie du produit	La durée du contrat est fixée à 40 ans mais l'investisseur peut y mettre fin avant ce terme, en le rachetant totalement. Sauf cas prévus par l'article R113-14 du Code des assurances, l'assureur ne peut résilier votre contrat avant le terme.
-------------------------	---

## II. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit au minimum 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des supports et des options d'investissement sous-jacente retenues. Les performances du produit dans son ensemble dépendent également des frais de chacun des supports choisis dont vous trouverez le détail dans les Documents d'Informations Clés.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit peut être classé dans une classe de risque comprise entre 1 et 7 sur 7, selon l'option d'investissement sous-jacente choisie. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau très élevé. L'indicateur de risque prend en compte le risque de défaut de l'assureur.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

**Scénarios de performance** : la performance globale de votre contrat dépendra des supports et des options sous-jacentes que vous aurez choisis.

La législation fiscale de votre état d'origine peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

► Vous pourrez trouver les informations spécifiques à chaque option d'investissement dans le Document d'Informations Clés supports disponible sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-BRED>

## III. QUE SE PASSE-T-IL SI PREPAR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes susceptible de subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur.

Si PREPAR-VIE ne pouvait plus faire face à ses engagements et devait faire l'objet d'une liquidation, le **Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes** pourrait jouer en votre faveur. Il indemnise dans les conditions et modalités définies à l'article R.423-7 du Code des assurances, jusqu'à concurrence de 70 000 euros par assuré ou bénéficiaire pour tous les contrats conclus auprès de PREPAR-VIE. La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de l'assureur est égale aux sommes supérieures à 70 000 euros, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

## IV. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

### Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €, pour faciliter la comparabilité des produits et par obligation réglementaire. Toutefois, le montant initial de versement pour ce contrat est de 15 000 € pour une personne physique et 150 000 € pour une personne morale.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	SCÉNARIOS		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts totaux</b>	Entre 70,00 € et 1 560,90 €	Entre 289,72 € et 2 842,82 €	Entre 606,76 € et 4 528,08 €
<b>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</b>	Entre 0,70 % et 15,61 %	Entre 0,70 % et 7,65 %	Entre 0,70 % et 6,41 %

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

**Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :**

<b>Coûts ponctuels</b>	<b>Coûts d'entrée</b>	Entre 0 % et 1,20 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution du contrat.
	<b>Coûts de sortie</b>	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.

Composition des coûts (suite)	Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Entre 0 % et 0,95 %	L'incidence des coûts encourus lors d'achat ou de vente des investissements sous-jacents au produit.
		Autres coûts récurrents	Entre 0,70 % et 4,63 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Ceci inclut les coûts de distribution du contrat.
	Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. La société de gestion prélève cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
		Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence de commissions d'intéressement. La société de gestion prélève cette commission sur votre investissement lorsque la performance de l'investissement est supérieure au pourcentage fixé par la société pour le support choisi.

Les coûts pour l'investisseur varient selon l'option (ou formule) de gestion sous-jacente et les supports éligibles à l'option.

► Vous pourrez trouver les informations spécifiques à chaque option d'investissement dans le Document d'Informations Clés de l'option ou des supports choisis, disponible sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-BRED> ou l'obtenir sur simple demande auprès de votre interlocuteur BRED habituel.

Les coûts affichés cumulent les frais du contrat détaillés dans le projet de contrat valant note d'information ainsi que les frais des sous-jacents.

Des frais d'arbitrages de 0,50 % des sommes à arbitrer peuvent s'ajouter aux frais présentés ci-dessus.

## V. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention minimale recommandée : 8 ans**, cette période dépend notamment du régime fiscal en vigueur en cas de rachat du contrat. Le contrat prévoit une faculté de rachat, à l'expiration du délai de renonciation.

En cas de rachat du contrat avant l'échéance d'un ou plusieurs supports Unités de Compte choisis offrant une garantie à l'échéance, ou avant l'horizon de placement choisi pour le support PREPAR AVENIR II, vous prenez un risque en capital non mesurable. La provision mathématique du contrat exprimée en Unités de Compte des supports considérés sera évaluée, à la date de valeur retenue contractuellement, en cas de rachat, d'après la valeur liquidative de ce support en vigueur à cette date, cette valeur étant fonction des conditions de marché existantes ce jour-là.

Des commissions de rachat liées à la vente des investissements sous-jacents sont applicables. Elles ont une incidence sur les coûts totaux. Cf section IV- tableau « Coûts au fil du temps ».

## VI. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation relative à votre contrat, vous pourrez vous adresser à votre interlocuteur BRED habituel.

Si le litige éventuel demeure, vous pourrez adresser une réclamation écrite à PREPAR-VIE, service Relations clientèle, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92981 Paris La Défense cedex, téléphone 01 41 25 40 49 (appel non surtaxé - numéro non surtaxé - tarif fonction de votre opérateur). L'assureur transmettra s'il y a lieu, à la Direction de la Qualité de la banque les réclamations portant sur la commercialisation du contrat, pour qu'elle l'instruise.

En cas de désaccord, et après épuisement des voies de recours internes, vous pourrez faire appel au Médiateur compétent, celui de l'assurance (La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110-75441 Paris cedex 09 ou le saisir en ligne sur le site : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)) ou celui de la banque (Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBPF (Fédération Nationale des Banques Populaires), 76-78 Av de France 75013 Paris ou le saisir en ligne sur le site : <https://www.mediateur-fnbp.fr>), selon l'objet de votre réclamation.

## VII. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour et publié régulièrement sur <https://www.prepar-vie.fr/PRIIPS-BRED>

Il est complété du projet de contrat valant note d'information (remis sur la base d'une obligation légale) et des documents d'information spécifiques aux options de gestion et/ou supports choisis et/ou éligibles au contrat, régulièrement mis à jour.